### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



# ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION N° : PA 2025-818

Date: 0 8 OCT, 2025

Mis en ligne le :

0 8 OCT. 2025

Objet: Prorogation de l'arrêté municipal n° PA 2025-469

Terrassement pour le réseau GRDF

Lieu: La Cour d'Amour

Durée Jusqu'au 19 octobre 2025

Nº Acte: 8.3

Le Maire de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;

Vu le code de la route et notamment les articles L325-1 et R417-10 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L113-2;

Vu l'arrêté municipal n° 24-07 du 11 avril 2024, portant délégation de signature à Madame Lalia

ATTAF pour la gestion des espaces publics, mobilité, voirie et propreté ;

**Vu** l'arrêté municipal n° PA 2025-469 du 4 juin 2025 portant autorisation de travaux et règlementation de la circulation, à la société VRTP, pour des travaux de terrassement pour le réseau GRDF, Cour d'Amour, jusqu'au 15 juillet 2025, prorogé par les arrêtés municipaux n° PA 2025-618 du 10 juillet 2025, n° PA 2025-670 du 6 août 2025et PA 2025-728 du 12 septembre 2025 ; **Considérant** la demande, en date du 24 septembre 2025, de la Société VRTP, sise ZI les Ferrages à 83170 Tourves, sollicitant l'autorisation de prolonger les travaux jusqu'au 19 octobre 2025 ;

## **ARRÊTE**

#### Article 1

Les dispositions de l'arrêté municipal n° PA 2025-469 du 4 juin 2025 sont à nouveau prorogées jusqu'au 19 octobre 2025.

#### Article 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site <u>www.telerecours.fr</u>.

#### Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le conceme, de l'exécution du présent arrêté.

#### Article 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Métropole Aix-Marseille Provence Direction de la collecte des déchets.

Lalia ATTAF Adjointe au Maire

Déléguée à la Gestion des Espaces Publics, Mobilité, Voirie et Propreté